



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/788
19 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 38 et 123 de l'ordre du jour

ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION D'UNE AFRIQUE
DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE ET NON RACIALE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution
A/48/L.29, A/48/L.30 et A/48/L.31/Rev.1

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahbub KABIR (Bangladesh)

1. A sa 43e séance, le 18 décembre 1993, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/48/59) au sujet des incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/48/L.29, A/48/L.30 et A/48/L.31/Rev.1. Le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/48/SR.43).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, compte tenu de l'état d'incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/48/59) et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, si elle adoptait les projets de résolution A/48/L.29, A/48/L.30 et A/48/L.31/Rev.1, aucun crédit supplémentaire ne serait nécessaire aux chapitres 3A (Organes directeurs) et 3C (Département des affaires politiques II), 24 (Information) et 25E (Services de conférence) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Cependant, le montant prévu au chapitre 3A au titre des allocations spéciales du Comité spécial contre l'apartheid sera réduit de 690 000 dollars.
